



## APPEL À SIGNATURE DU MANIFESTE DES 343, 5 AVRIL 2021 "JE DÉCLARE QUE JE SUIS L'UNE D'ELLES. JE DÉCLARE AVOIR AVORTÉ." A L'ÉTRANGER, PARCE QUE LES DÉLAIS LÉGAUX EN FRANCE SONT INSUFFISANTS

« L'avortement libre et gratuit n'est pas le but ultime de la lutte des femmes. Au contraire il ne correspond qu'à l'exigence la plus élémentaire, ce sans quoi le combat politique ne peut même pas commencer. » déclare le Manifeste des 343 le 5 avril 1971.

Le 17 janvier 1975 a été promulguée la loi sur **l'interruption volontaire de grossesse (IVG)** – loi défendue par la Ministre de la Santé Simone Veil, loi concrétisant une partie des revendications pour le droit à l'avortement portées par les mouvements féministes.

Par des mobilisations, des débats et l'écoute de la parole des personnes concernées, **ce droit fondamental et humain** continue à évoluer: remboursement par la Sécurité Sociale, allongement des délais jusqu'à 12 semaines de grossesse, accès aux mineures, suppression de la mention de la notion de détresse et du délai de réflexion.

Toutefois, cinquante ans après la publication du Manifeste des 343 en avril 1971, l'accès à **l'avortement reste stigmatisé et limité.**

En 1971, les femmes ayant les moyens financiers se rendaient en Angleterre et aux Pays-Bas pour avorter. Les autres étaient condamnées à poursuivre une grossesse non-désirée ou à recourir à des méthodes clandestines et dangereuses.

En 2021, **cette inégalité socio-économique** persiste. Après 12 semaines de grossesse, les femmes qui en ont les moyens peuvent partir pour l'Angleterre, les Pays-Bas ou l'Espagne pour avorter jusqu'à 22 semaines.

Et les autres ? **Elles vivent la violence de devoir continuer une grossesse non-désirée.**

Quel est ce droit qui limite l'autonomie d'une femme ?

Pourquoi ces délais qui restreignent la liberté de disposer de nos corps ?

De quel droit des expert.e.s choisissent à notre place notre présent et notre futur ?

**Ne suis-je pas experte de ma propre vie ?**

Député.e.s et sénatrices.eurs ont l'opportunité d'allonger les délais du droit à l'avortement. Pour que son accès ne soit plus déterminé par la situation socio-économique ou la décision des médecins. **2021 sera l'année du CHOIX.**

**Nous appelons toutes les femmes ayant avorté à l'étranger à se manifester. Ensemble, dénonçons les injustices. Ensemble, continuons d'écrire l'Histoire.**

**« Je déclare que je suis l'une d'elles. Je déclare avoir avorté. »**

Au-delà des délais légaux français.

Suite à cet appel à signature, le manifeste sera publié le 5 avril 2021.

Si vous souhaitez être signataire, contactez-nous au : 343@planning-familial.org

Bureau National : Sarah DUROCHER 07.49.01.84.14 et Bénédicte PAOLI 06.66.92.18.79